



Blocage au sujet de la désignation des membres de l'opposition parlementaire pour la CENI

A l'Assemblée nationale ce mardi 09 octobre, les débats ont été houleux au sujet de la désignation des membres de l'opposition parlementaire devant siéger à la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) dans la perspective des prochaines élections au Togo. Si les membres du Parti National Panafricain (PNP) et de la Convention Démocratique des Peuples Africains (CDPA) ont pu être élus puis nommés comme représentants des partis extra parlementaires et l'Association pour la Promotion de l'Etat de Droit au Togo (APED-Togo) au titre de la société civile, le grand problème se pose au niveau du maintien du siège de l'UFC à la CENI au titre de parti de l'opposition parlementaire, ce que la Coalition de l'opposition ne veut pas entendre de ses oreilles.

En effet, l'Union des Forces du Changement (UFC) n'admet pas le fait d'être écartée de la liste des représentants de l'opposition parlementaire proposée par la coalition des 14 partis de l'opposition.

Chaque camp a tenté de défendre sa position. La coalition explique que cette liste a été formée et les représentants y

figurant ont été désignés par la partie opposition au dialogue tel que dit dans la feuille de synthèse issue de la dernière réunion du Comité de suivi des recommandations de la CEDEAO. « *A partir de ce moment là, il y a rien d'autre à faire que de nommer les 5 membres pour qu'ils puissent rejoindre les trois qui ont été nommés pour qu'ils fassent les 8 qui revient à l'opposition. Et donc c'est ça qui va se passer dans les jours à venir* », a indiqué Me Isabelle Améganvi, Présidente du groupe parlementaire ANC (opposition parlementaire), parti membres de la coalition.

Il n'y aura pas selon elle, des discussions de couloir entre la C 14 et l'UFC pour que ce débat ne revienne plus sur la table. « *Nous avons dépassé cette étape. Il n'y a pas de concertation à avoir parce qu'en principe, la concertation qui devait y avoir a été réglée par le Comité de suivi de la CEDEAO, en donnant compétence à chaque partie au dialogue (le pouvoir et la coalition de l'opposition), de désigner librement ses membres. Si au sein de l'opposition un parti politique qui compte deux députés sur la totalité des 28 députés que compte l'opposition parlementaire, alors tout le monde comprendrait qu'il n'y a pas de discussion à avoir* », a-t-elle ajouté, précisant que « *dans tous les cas, nous nous attendons que la totalité de nos huit représentants soit au complet et puis nous avancerons à partir de là* ».

Du côté de l'UFC, l'on ne fait pas la même lecture de la chose. En effet, contrairement aux autres partis politiques qui ont démissionné à la CENI, la formation politique de Gilchrist Olympio clame toujours sa légitimité en qualité de parti parlementaire au sein de l'Institution chargée de l'organisation des élections au Togo.

« *Le communiqué final du Comité de suivi de l'application de la feuille de route de la CEDEAO parle de maintenir ou de désigner librement les membres de chaque parti. Le communiqué dit en outre qu'il faut 5 pour l'opposition parlementaire conformément à la loi. La loi dont il est question ici est*

celle portant statut de l'opposition qui reconnaît l'UFC comme parti de l'opposition parlementaire. Le communiqué du comité de suivi parle d'une CENI plus inclusive. Alors pourquoi voudrait-on exclure l'UFC de cette CENI », a expliqué Dr. Sambiani Djimongou, député UFC à l'Assemblée nationale. « Le communiqué parle de 5 pour l'opposition parlementaire et non de 5 pour les partis d'opposition parlementaire membre de la C 14 », a-t-il fait savoir.

La séance de ce mardi n'a donc pas permis de régler la question. La situation des cinq autres membres restant sur la liste proposée par la C 14 pour la CENI sera donc étudiée au cours d'une autre séance. Selon le président de l'Assemblée nationale Dama Dramani, tout sera fait en sorte que le problème soit vite réglé.

David S.